

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 20 mars 2025

n° 156/ Aix-en-Provence - IUT/ Amphi Est/ 14h00

**approuvé par la CFVU du 24 avril 2025
sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation**

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE (pouvoir), Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER, Jean-Manuel RAIMUNDO (absent), Michel RUQUET.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD (pouvoir), Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR (pouvoir), Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON.

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl. : Mohamed BENKHEDDA)

Absent = Ralph ATRACH (suppl. : Clara ROUX-ROCARPIN)

Absente = Anastasia AUBERT (suppl. : Youssouf BERTE)

Présent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl. : Lina JAMMOT)

Pouvoir = Marnie BOCOGNANO-MARTINEZ (suppl. : Emma CROUIN)

Pouvoir = Ferréol BONNETAIN (suppl. : Loïc FABRE)

Présent = Ghjuvan CATONI (suppl. : Oscar PILLET)

Pouvoir = Younes DUFRESNE (suppl. : Zoé GORODINE)

Pouvoir = Charles GOMEZ (suppl. : Lucas FILETI)

Absente = Charlie HALLART (suppl. : Camille BAGNOL)

Absent = Matt JAMIS (suppl. : Clara ROPPENNECK)

Présente = Mathilde MEUNIER (suppl. : Tiffany VELLA)

Absent = Leonardo PEREZ (suppl. : Amandine BRILLARD)

Excusée = Andréa SOREL (suppl. : Lou CHARLOT)

Pouvoir = Juan Austen VAHATRINIAINA (suppl. : /)

Pouvoir = Alixe VIEILLEDENT (suppl. : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUB, Marie-Christiane MIRTILLO

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (absent).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **30**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /



ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Noé BOUILLARD, Véronique CHARRASSE, Odile FUNEL, Nuria GALA PAVIA, Stéphanie GOLDIE, Raphaël GROS, Annie GUILLERM, Djamal HABET, Stéphanie HUGUET, Nathalie PARQUIER, Anne-Gaëlle PEDINIELLI, Cyril PEYRE, Frédéric RYCHEN, Costanza SARTORELLI, Julie SOUHAMI.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES, Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS (excusée), Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Éric VALÉRIO (Excusé).

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Actualités

II-Présentations

- Association subventionnée par le FSDIE Projets : Queer amU « Semaine des fiertés »
- DREAM U et les UE « Orientation professionnelle » à la FDSP

II- Procès-verbal

- Séance du 27/02/2025

III- Formation/Pédagogie

- Classement des dossiers sollicitant le fonds d'intervention pédagogique (FIP) : campagne 2025
- Campagnes d'inscriptions à Aix-Marseille Université, année universitaire 2025/2026

IV- Vie étudiante

- Avis de la Commission FSDIE projets du 14 mars 2025
- Bilan utilisation des crédits CVEC 2024 (avec focus FSDIE Projets)



La VP Formation ouvre la séance à 14h15 après avoir constaté le quorum.



I- Actualités

1) PASS/L.AS

La VP Formation rappelle que le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche réfléchit à une nouvelle réforme sur l'accès aux études de santé. Elle indique que le réseau des Vice-présidents formation n'est pas tenu informé de l'avancée des discussions. Ces réflexions sembleraient mener vers une seule voie d'accès aux études de santé, qui pourrait être un système hybride type LAS avec 25 ECTS de santé, 25 ECTS disciplinaires et 10 ECTS transverses en première année, puis une diminution des ECTS santé au fil des deux années de licence restantes, au profit du disciplinaire. Cela signifierait la disparition du PASS tel que nous le connaissons actuellement.

2) Réforme de la formation des enseignants

Le gouvernement souhaite que la réforme de la formation initiale des enseignants, qui avait été reportée en cours d'année dernière, soit mise en œuvre pour les recrutements de 2025. A ce jour, aucun texte réglementaire n'est paru, amU est donc en attente pour construire les futures maquettes de formation permettant le passage du concours en fin de licence 3.

3) Constitution de la Commission d'exonération des frais d'inscription amU

La VP Formation indique qu'elle est constituée de 11 membres. Elle commente que la demande des étudiants a été entendue, car il y a une forte représentation d'usagers (4). Les composantes porteuses des demandes d'exonération sont invitées à présenter les dossiers, mais ne prennent pas part aux votes pour éviter tout conflit d'intérêt.

La mission première sera de définir les critères de pré-examen des demandes d'exonération.

Elle rappelle qu'en application de l'article 10 du cadrage relatif aux exonérations des droits d'inscription, le Président peut exonérer, de manière exceptionnelle, les étudiants qui ne sont pas éligibles au titre d'un des dispositifs prévus à la délibération, mais dont la situation personnelle très précaire est signalée par un service, une composante de l'université ou par un partenaire extérieur.

Cette Commission est présidée par le Vice-président formation et est composée comme suit:

- Le Vice-président formation ou son représentant ;
- Le Vice-président relations internationales ou son représentant ;
- Le Vice-président délégué à la vie étudiante ou son représentant ;
- Le Vice-président étudiant et un Vice-président étudiant délégué ou leurs représentants ;
- Deux membres du collège « Usagers » de la CFVU ;
- Le Directeur général adjoint en charge de l'internationalisation et de la formation ;
- Le Directeur de la formation (DIRFOR) ou son représentant ;

- Le Directeur des relations internationales (DRI) ou son représentant ;
- Le Directeur de la vie étudiante et de campus (DVEC) ou son représentant.

II- Présentations

1) Projet étudiant subventionné par le FDSIE Projets

Association: Queer amU

Composante de rattachement : ALLSH

Événement : « La semaine des fiertés »

Dates : Du 5 au 8 novembre 2024 site Aix-Schuman - Le Cube

Intervenante : Costanza SARTORELLI, Présidente

En guise de propos liminaire, **la VP Formation** explique que les Vice-présidents formation et vie étudiante tenaient à ce que l'association QUEER amU puisse présenter leur projet en CFVU, suite à des échanges lors des précédentes séances. Elle regrette que l'association n'ait pu se déplacer, mais une visioconférence a été organisée avec la présidente de QUEER amU, depuis Strasbourg où elle est en stage de master 2.

C. Sartorelli explique que dans le cadre du partenariat avec l'association d'archives LGBTQIA+ Mémoire des Sexualités de Marseille, l'association QUEER amU a organisé l'exposition photographique « 50 ans de Fierté » qui retrace en images la lutte de la communauté LGBTQIA+ dans la région marseillaise et aixoise.

L'événement s'est déroulé dans le bâtiment Le Cube d'Aix-Schuman, alliant l'exposition, une table ronde et un buffet clôturant l'événement. Les associations extérieures invitées, telles que Transat, Gay Kitsch Camp et le Planning Familial ont permis de mettre en place des ateliers de prévention et de sensibilisation, tout en dispensant des informations auprès des étudiants en besoin.

L'association a souhaité organiser un événement intergénérationnel autour d'élus territoriaux, d'anonymes, d'anciens étudiants amU concernés et surtout, le fondateur de l'association Mémoire des sexualités, Christian de Leusse, qui a traversé les combats de la communauté homosexuelle marseillaise des quarante dernières années.

C. Sartorelli remercie la Vice-présidence à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations, ainsi que la cellule engagement étudiant amU, pour leur soutien.

Elle termine en rappelant, qu'amU a demandé à l'association d'effectuer une exposition mobile qui a été réalisée du 24 février au 7 mars 2025, sur le campus de Luminy à Marseille bâtiment Hexagone.

La VP Formation remercie l'association pour son engagement et son rôle didactique. Elle demande si les projets vont être suivis par de nouvelles équipes. **C. Sartorelli** répond qu'elle restera membre de l'association à la suite de son cursus, mais ne sera plus présidente. Elle souhaite effectivement que les étudiants à suivre s'impliquent, car les projets sont difficiles à faire vivre. Cependant, elle a bon espoir car des étudiants du QUEER amU préparent une pièce de théâtre qui aura lieu dans les locaux Antoine Vitez au Cube.

Q. Acquatella confirme que le financement demandé a été obtenu et il réitère ses remerciements pour toutes les actions portées par QUEER amU.

(Annexe 0a du présent procès-verbal)

2) DREAM U : point d'étape et focus sur les unités d'enseignement (UE) « orientation professionnelle » à la FDSP

Intervenants : Odile FUNEL, Chargée de la transformation du 1er cycle - Cheffe de projet Dream-U (DIRFOR)

Noé BOUILLARD, Ingénieur pédagogique (SUIO)

Le projet Dream-U (Dessine ton parcours vers la réussite à Aix-Marseille Université) s'inscrit dans le programme France 2030, au sein de l'action « Nouveaux cursus à l'université » financée par l'Agence nationale de la recherche (ANR), amU est lauréate de l'appel à projets depuis 2018.

O. Funel établit un point d'étape à la fin 2024, mettant en avant plusieurs dispositifs bien assis [eportfolio, la personnalisation des parcours par l'étudiant avec des orientations dites DTI (disciplinaire, transversal et intégratif), ou SRI (soutien, régulier et intensif), MTU (méthode de travail universitaire), ...].

Ces processus vont se généraliser au sein des composantes pour ensuite décider quels dispositifs seront à pérenniser, après septembre 2028.

O. Funel détaille le réservoir de ressources pour l'unité d'enseignement des MTU (méthodologie du travail universitaire). Ces modules permettent une utilisation variée des supports en ligne, avec une diversité des pratiques en toute autonomie. Tous les étudiants et les enseignants y ont accès en auto-inscription sur la plateforme Ametice.

Des UE d'orientation professionnelle ont été constituées pour des cours de niveau L0 à M2, l'objectif étant d'améliorer pédagogiquement des séquences existantes en fonction des besoins des enseignants et des étudiants. Ces UE émanent d'une collaboration entre différents experts pédagogiques : équipe SUIO, ingénieurs pédagogiques et enseignants.

N. Bouillard propose un focus sur des UE « Orientation professionnelle » en licence de droit à la FDSP.

Il s'agit de la mise en œuvre de ressources pédagogiques structurées, disponibles en ligne ou en hybride. Des pauses café pour créer de la convivialité sont mises en place. L'étudiant évolue en prenant conscience des perspectives en études de droit, et mûrit ses choix d'orientation en choisissant un horizon d'insertion professionnelle.

En L3, il est en capacité de finaliser son projet et de postuler en master ou de s'insérer professionnellement.

6 UE ont été créées en licence et le taux de satisfaction des étudiants interrogés s'élève à 78%.

H. Magnouloux demande si des heures présentielles sont prévues et combien d'ECTS sont réservés à ces programmes. Il s'interroge sur l'absence de la filière « Eco-gestion » dans le tableau présenté. **N. Bouillard** confirme que les étudiants des parcours accompagnement (L0) ont des heures en présentiel lors des séances de présentation des programmes, puis deux autres heures sont réparties dans le semestre.

A. Ribaud explique que le tableau est en évolution et que toutes les ressources n'ont pas encore été adaptées sur Ametice.

La VP Formation remercie pour ce point d'étape très encourageant. Elle rappelle que les séquences sont bâties sur un socle commun qui est essaimé vers des différentes disciplines. Elle indique que les dix heures de séquences en lien avec la mission développement durable sont en cours de modification, conformément aux préconisations ministérielles concernant la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS).

(Annexe 0b du présent procès-verbal)

III- Procès-verbal

• Séance de la CFVU du 27 février 2025

Des ajouts sont demandés :

N. Mesli développe son intervention sur la mise en place des diplômes d'établissement transverses.

J. Lefèvre émet sa prise de parole sur les critères d'attribution de la prime d'engagement pédagogique.

L. Badie-Barthes demande un ajout à l'intervention de Y. Dufresne dans l'échange sur les groupes de travail lors de la présentation de la prise en charge du handicap à amU.

L. Badie-Barthes revient également sur le point « Vie étudiante » concernant l'explication des votes « contre » qui a soulevé un débat, en commission FSDIE Projets le 13 février 2025 (projet n°2024-2025_224).

Il souhaite que soit nommée l'association qui est en opposition systématique quant à certaines thématiques et que les exemples d'actions menées soient également cités.

La VP Formation propose de procéder au vote avec les modifications demandées pour la séance du 27 février, exceptées celles qui n'ont pas lieu d'être dans un procès-verbal d'instance.

Vote :

Après modification, la CFVU approuve, par 27 voix pour et 3 abstentions, le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

• Echange sur les positionnements politiques des organisations syndicales étudiantes

Tenant compte de la nécessité d'échanger sur la thématique de la discrimination, la Vice-Présidente ajoute qu'un débat peut être ouvert ce 20 mars et sera rapporté en termes circonspects dans le procès-verbal à date.

La VP Formation rappelle le contexte de la précédente CFVU concernant les motifs des 5 votes « contre » relativement au projet n°2024-2025_224, examiné lors de la Commission FSDIE projets du 13 février 2025, porté par l'association « Joyeux Joyeux Joyeux » qui vise à promouvoir la visibilité et la réflexion sur les enjeux des identités LGBTQIA+.

4 votes « contre » ce projet ont été justifiés par la recommandation de maintenir l'événement, mais sans le délocaliser *extra-muros*, tandis que le dernier vote « contre » était en opposition avec toute subvention accordée à la thématique en lien avec les questions LGBTQIA+.

J. Lefèvre demande des précisions sur le secret du vote en Commission FSDIE projets, car il y a eu plusieurs prises de paroles. Il souhaite savoir si cette levée d'anonymat est vraiment attaquable juridiquement. En effet, il considère qu'il s'agissait de la promotion de la haine de l'autre, et non d'une simple opposition. Il estime que c'est un devoir de « dire » pour anticiper de plus amples problèmes à venir, notamment au regard d'actualités nationales et internationales.

La VP Formation et N. Mascaret expliquent qu'il ne revient pas à la CFVU de casser l'anonymat des votes, et ce d'autant plus que les échanges ne sont pas retranscrits dans un procès-verbal, lors de cette Commission. En outre, il est également question de liberté d'opinion.

En revanche, il a été noté, en CFVU du 27 février dernier, le désarroi des étudiants et autres membres de la CFVU face à ces expressions extrémistes, aussi bien dans l'établissement que dans un contexte général. Ainsi, les Vice-présidences formation et vie étudiante ont tenu à faire intervenir, ce jour, l'association QUEER amU qui avait essuyé des heurts lors de leur événement. Cette intervention permet de montrer le soutien de la CFVU et d'exposer un projet informatif et éclairant.

L. Badie-Barthes insiste sur les actions haineuses dont font preuve certaines organisations, et fait part de l'inquiétude des autres associations étudiantes qui s'informent de la légitimité d'être hébergées dans l'établissement. L'Union étudiante s'interroge sur les actions juridiques à mener.

G. Catoni considère qu'il y a un manque de courage de la part de l'université et des associations à censurer ce qui se passe sur les campus. Il est essentiel de marquer l'opposition selon lui.

La VP Formation déclare que c'est un mauvais procès de dire que l'établissement ferme les yeux, elle regrette certes qu'il ait fallu délocaliser un événement, mais le positionnement politique d'amU est ferme. Au niveau de la CFVU, le signal fort et extrêmement important est d'avoir choisi d'inviter QUEER amU. Quant à la question d'éventuelles poursuites judiciaires, **la VP Formation** affirme qu'il appartient aux associations, aux étudiants et aux personnels de faire remonter les agissements qui sembleraient contraires à la loi.

N. Mascaret confirme que la direction de la sûreté et de la sécurité est très attentive aux agissements de certaines organisations et rappelle que l'établissement est tenu d'agir dans le respect du principe de légalité. Il indique qu'une des premières actions d'amU a été de changer l'adresse d'hébergement de l'association QUEER amU, en l'inscrivant dans ses propres locaux (auparavant inscrite au domicile de leur présidente). Les opposants au LGBTQIA+ n'ont pas franchi les limites fixées par la loi, mais restent surveillés par les services compétents de l'établissement.

Q. Acquatella considère qu'il revient aux représentants étudiants de condamner les agissements des associations pour lutter contre des pratiques d'extrême droite, et que cela soit notifié lors de comptes-rendus de réunions institutionnelles lui semble cohérent. Il estime que chacun doit assumer ses propos et donc être cité.

Il pense, en outre, qu'il serait possible d'être plus actifs en mettant en œuvre ce que soulignait le Président de l'établissement dans ses vœux « amU fait de la politique ». Il serait question d'afficher son positionnement contre toutes les formes d'extrême droite, tant au niveau des étudiants que des personnels.

M. Ruquet déclare que les dispositifs d'aides « respect-égalité » mis en place à amU sont efficaces pour avoir fait appel à la Cellule harcèlement. Il estime que le positionnement doit se faire au niveau des composantes pour être lisible.

La VP Formation conclut pour reprendre les propos de **S. Mahdjoub** que la CFVU se positionne contre toute forme de discrimination, comme en témoigne ces échanges et la présentation réalisée par l'association QUEER amU.

IV- Formation/Pédagogie

1) Classement des dossiers sollicitant le fonds d'intervention pédagogique (FIP) : campagne 2025

La VP Formation remercie Éric Olivier, Ingénieur pédagogique (CIPE - DIRFOR), pour la gestion de la Commission FIP et le travail de synthèse accompli. Elle laisse la parole à la Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique universitaire (IPU).

P. Brandt-Pomares rappelle que le lancement de la campagne FIP a été effective à la suite de la CFVU du 10 octobre 2024 jusqu'au 20 janvier 2025.

Elle indique que 14 dossiers ont été déposés dont 10 proposés au financement et à l'examen des membres de la commission *ad hoc* pour classement. Il a été rappelé aux candidats que le plafonnement du montant FIP octroyé était de 30 000€ afin de garantir une répartition suffisante, dans le cadre du montant global disponible qui est de 200 000€.

Elle conclut qu'un accompagnement doit être mis en place pour certaines composantes qui représentent des dossiers qui n'entrent pas totalement dans les critères attendus.

N. Gala Pavia, Vice-doyenne d'ALLSH, prend la parole pour faire part d'un manquement de suivi au sein de sa structure. En effet, les services n'ont pas fait parvenir les dossiers classés en Conseil de composante le 16 janvier 2025, au pôle Pédagogie de la DIRFOR. L'équipe de direction regrette cette faute qui met à mal les projets soutenus par la composante.

La VP Formation indique qu'après concertation avec **P. Brandt-Pomares**, elles déplorent elles-aussi cette négligence de la procédure, mais ne peuvent revenir sur les travaux de la Commission qui s'est réunie le 17 mars dernier.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le classement des dossiers sollicitant le fonds d'intervention pédagogique (FIP) ainsi que les montants des financements accordés, au titre de la campagne 2025. (Annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Campagnes d'inscriptions à Aix-Marseille Université, année universitaire 2025/2026

La VP Formation présente le bornage de l'année universitaire qui court comme les années passées sur 13 mois, du 01/09/2025 au 30/09/2026.

Elle indique ensuite que les inscriptions administratives (IA) se dérouleront du 04/07/2025 au 19/09/2025, pour tout niveau confondu.

Certaines dates diffèrent pour les néo-bacheliers et étudiants en réorientation interne, les doctorants, Masters 2 (...).

Les campagnes de césure débuteront le 19/02/2025 et se termineront le 29/10/2025.

Les périodes d'IA pour les diplômes d'établissement ont été ajoutées pour la première fois, afin de centraliser l'ensemble des informations.

La VP Formation regrette que les étudiants, poursuivant leur cursus à amU, n'aient pas la possibilité de s'inscrire plus tôt via les IA Web, mais l'outil actuel ne le permet pas.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux campagnes d'inscriptions administratives et pédagogiques à amU, au titre de l'année universitaire 2025/2026. (Annexe 2 du présent procès-verbal)

V- Vie étudiante

1) Avis de la Commission FSDIE projets du 14/03/2025

N. Mascret indique que 55 dossiers ont été présentés et 51 financés, puis liste les différentes thématiques de projets qui ont été examinés.

La VP Formation fait procéder au vote du montant total des subventions accordées : 101 470,85€, dont 11 103,61€ dans le cadre du programme IDéal-amidex « Engagement étudiant ».

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants examinés le 14 mars 2025, lors de la Commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes d'amU. (Annexe 3 du présent procès-verbal)

2) Bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2024 (avec focus FSDIE Projets)

En propos liminaire, **N. Mascret** annonce que la baisse de la contribution vie étudiante et de campus représentera une perte d'environ 100 000€ pour amU, à la rentrée prochaine.

N. Mascret enchaîne sur le bilan des actions menées en 2024, financées par les crédits CVEC.

Il explique qu'en 2024, 69 287 étudiants d'amU étaient assujettis à la CVEC, soit un montant total de 5 145 594€ (74,26€ par étudiant reversés à l'établissement entre la part variable et fixe) à répartir pour des projets de campus.

Les dépenses réalisées sont légèrement en-dessous des crédits ouverts par thématique, dues au temps de montage des dossiers. En revanche, le taux d'exécution a augmenté en 2024 (4 400 000€ contre 3 500 000€ en 2023).

Il rappelle que les financements non dépensés sont fléchés vers le plan pluriannuel d'investissement vie étudiante.

N. Mascret décrit les différents graphiques classant les demandes de subventions par site, association et thématique.

Il ressort du bilan la nécessité de développer la culture du dépôt de projets sur certains campus, notamment les sites distants qui doivent être plus particulièrement accompagnés. Il indique que les bureaux de la vie étudiante de proximité vont s'y atteler.

Il termine la présentation en précisant qu'une enveloppe dédiée aux projets est proposée par les Directions et Services d'amU, sous forme d'appel à projets. Elle totalisait 542 351€, 14 projets ont été financés à hauteur de 306 955€.

Il explique que pour la mise en paiement rapide des subventions, les Commissions de campus se réunissent en distanciel pour un vote en ligne.

Il remercie Caroline Bulgarelli, Chargée de coordination CVEC (DVEC), pour l'établissement de ce bilan.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2024. (Annexe 4 du présent procès-verbal)

Information

- **Bilan FSDIE Projets 2024**

N. Mascret présente dans un second temps, à titre informatif, un focus sur les projets financés par le FSDIE projets en 2024.

Il indique que la Commission FSDIE Projets s'est réunie 12 fois l'année dernière et 341 projets, sur 396 déposés par 111 associations, ont été mis en œuvre pour un montant total de 789 000€.

Il se félicite de la mise en place d'un document de recommandations qui a permis d'harmoniser le traitement des dossiers et donc permettre une analyse plus efficiente.

A l'instar du bilan CVEC, **N. Mascret** décrit les différents graphiques classant les demandes de subventions par site, association, composante et thématique. La thématique « animation étudiant » est la plus développée avec les « événements sportifs ». Les projets « solidarité et social » seront dorénavant gérées par les épiceries solidaires.

Concernant les sites distants, Gap dépose le plus de projets. Une réflexion vise à développer l'incitation de projets pour les territoires éloignés. **N. Mascret** indique que les demandes de subventions variaient de 35€ jusqu'à 35 000€. Certains projets soulèvent des questionnements sur le mode d'organisation. Il cite l'événement de la COP 4 (Conférence of parties) et le concert à Marseille-Colbert.

Q. Acquatella suppose que la COP4 a été compromise par les conditions météorologiques et également par la panne de métro à Marseille. Il enchaîne sur une autre problématique de financements de dispositifs de sécurité. En effet, le concert organisé par ColbertMoov à la Halle Puget à Marseille-Colbert, en septembre 2024, a été un événement remarquable, mais le budget a été pratiquement orienté vers la sécurisation du site.

N. Mascret explique que le cadre du plan Vigipirate imposait cette prise en charge pour garantir la réalisation des projets.

Il remercie Nathalie Boyer, Chargée de projets vie étudiante (DVEC), pour l'établissement de ce bilan.

(Annexe 0c du présent procès-verbal)

Information

- **Contrôle des Bilans moraux et financiers des projets financés par le FSDIE Projets**

La Vice-présidence formation et la DVEC ont été saisies d'une demande de l'union étudiante d'accéder aux bilans financiers et moraux.

Concernant le contrôle des bilans financiers effectué par l'Administration, la directrice de la DVEC propose un support à l'attention de l'ensemble des membres.

S. Huguet explique que la mission de contrôle de la DVEC s'effectue en rapprochant les factures au regard des devis présentés avant la tenue du projet. Les factures doivent porter l'ensemble des mentions obligatoires (détail des prestations / achats et montants financiers) après la réalisation du projet.

La DVEC a mis en place un compte-rendu intermédiaire un mois après l'événement, en supplément de la réglementation nationale qui impose un bilan dans un délai maximum de six mois suivant la réalisation du projet. Cette étape permet de suivre la conduite des projets avec un contrôle à trois niveaux : BVE, service financier de la DVEC, pôle facturier de l'Agence comptable.

La Commission FSDIE projets donne un avis qui s'appuie sur l'opportunité de financer un projet, et l'Administration exerce un contrôle factuel de documents dématérialisés, issus d'un bilan qui engage l'association.

A ce jour, la DVEC n'a qu'un an d'existence et n'a pas eu à saisir l'agence comptable pour des demandes de remboursements.

L. Badie-Barthes explique que la demande de l'union étudiante émane d'un manque d'information sur les projets. En effet, la Commission attribue des financements, mais n'a aucun retour sur le déroulement des projets. L'Union étudiante a interrogé la DVEC sur la COP 4, et elle répond qu'il n'y avait pas de cadre légal pour transmettre ces données.

S. Huguet explique que la Direction juridique d'amU (DAJI) a indiqué que les bilans de l'établissement sont publics, mais que l'Administration n'a pas vocation à divulguer ceux des associations étudiantes. Elle commente que

l'Administration est neutre dans son action : à compter de la délibération de la CFVU, les subventions sont versées aux associations et un contrôle est effectué après la réalisation du projet. Concernant la COP 4, le bilan est attendu dans 6 mois, les justificatifs ne peuvent donc être contrôlés à ce jour.

La VP Formation ajoute que le bilan FSDIE 2025 sera présenté l'année prochaine.

J. Lefevre intervient sur la faible fréquentation de la COP 4, car il a co-animé une conférence qui abordait la thématique du financement d'universités par des entreprises privées, issues de l'énergie fossile polluante. Il n'y avait qu'une vingtaine d'étudiants dans l'amphithéâtre. La question se pose d'un désengouement lié aux questions de climat et d'écologie, ou d'un manque de communication. Il s'interroge sur l'organisation de cet événement, tout en portant un regard indulgent sur l'association, car il suppose que les représentants ont dû rencontrer beaucoup de difficultés à faire venir les étudiants.

La VP Formation constate qu'il s'agit de quantifier pour justifier que l'événement a été bien géré. Elle estime difficile de définir un seuil de réussite à ce niveau.

N. Mascaret explique que 2500 étudiants s'étaient inscrits sur trois jours, mais 1000 sont venus. L'association a rencontré de nombreux aléas, car une première équipe a débuté en mars 2024 sans aboutir, et la deuxième équipe a récupéré le retard en effectuant un travail incroyable, en peu de temps. Il rappelle que les perspectives lors des Commissions sont d'examiner les projets en apportant des recommandations si nécessaire. Une association qui ne les prendrait pas en compte, se verrait soit refuser la subvention l'année suivante, soit recalculer le montant.

S. Huguet tient à préciser que dans le contrôle des justificatifs, l'Administration n'applique pas d'ordre de reversement dans le cas de factures de prestations, lorsque le nombre de participants est moindre que le prévisionnel (comme les buffets).

N. Mesli s'enquiert de la procédure de reversement. **S. Huguet** répond qu'il s'agit de rapprocher les factures des devis, et lorsqu'il n'y a pas de justificatif, l'Administration saisit l'Agence comptable qui établit un ordre de reversement. En cas de remboursements de montants alloués, les fonds sont reversés sur la ligne budgétaire de provenance.

S. Goldie souhaite appuyer l'argument de la difficulté de communiquer au sein d'amU. En effet, aucun étudiant de l'EJCAM n'était informé que la COP 4 se tenait à Marseille-St Charles du vendredi 7 au dimanche 9 février. Elle a incité les étudiants à se déplacer et à relayer l'information sur leurs réseaux sociaux.

Q. Acquatella rejoint la déception des participants, car il animait également un atelier qui a eu peu de visiteurs. En revanche, les étudiants ont pu échanger sur le lancement national des COP, et des étudiants de différentes universités étaient motivés pour prendre le relais.

G. Catoni considère que le coût des panneaux d'affichage dynamique est à réfléchir, car les organisateurs s'investissent énormément pour un résultat qui a peu d'impact, par défaut de communication interne.

N. Mascaret confirme que la communication reste un problème, malgré l'implication des agents dans les BVE et les relais de communications, comme les pages officielles LinkedIn et Instagram d'amU.

Il pense que la culture de l'événement récurrent pourrait aider, en créant une habitude de rendez-vous, comme cela est projeté avec le festival de l'engagement.

Il rappelle que des travaux d'amélioration sur cette thématique sont en cours. Les correspondants des diverses Directions impliquées dans la communication (Dircom, Dirnum...) travaillent avec la Direction du développement durable afin de solutionner cette problématique, tout en évaluant les ressources énergétiques.

L. Badie-Barthes revient sur certaines associations dont il est sûr qu'elles fournissent de fausses factures.

La VP Formation indique que s'il y a falsification, des preuves sont à apporter afin d'agir juridiquement, mais sans elles, il s'agit de diffamation.

S. Huguet explique qu'à la suite des alertes qui sont parvenues à la DVEC, plusieurs dossiers, même ceux non nommés, ont été examinés. La DVEC n'a relevé aucune discordance.

S. Huguet réaffirme que l'Administration est neutre mais très précautionneuse, car elle est tenue responsable en cas de recours.

N. Mascaret ajoute à propos des aides alimentaires que dorénavant elles proviendront de la Banque alimentaire et seront distribuées dans les épiceries solidaires par les associations étudiantes conventionnées. La Banque alimentaire peut exercer un contrôle via ses agents, en cas de suspicion de fraude.

(annexe 0d du présent procès-verbal)

✍
L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 16h45.
✍

